



Règlement Special Olympics Belgium

Equitation

Janvier 2018

Special Olympics
Belgium





SOMMAIRE

CHAPITRE 1: GENERAL	3
Article 1: La piste	3
Article 2: La tenue	4
Article 3: La monte et le cheval	4
CHAPITRE 2: REGLEMENT	4
Article 1: Entrée en piste	4
Article 2: Le déroulement des épreuves	5
Article 3: Le salut	5
Article 4: L'arrêt	5
Article 5: Les feuilles des juges	5
Article 6: Notation	6
Article 7: Aides	6
Article 8: Aides interdites	7
Article 9: Quelques précisions concernant le coach	7
CHAPITRE 3: PRESELECTIONS	8
CHAPITRE 4: COMPETITIONS	8
Article 1: Le pas	8
Article 2: Le trot	8
Article 3: Le galop	8
Article 4: Les figures	8
Article 5: Les épreuves	11
Article 6: Le gymkhana	11
Article 7: Le gymkhana unifié	11

Ce règlement officiel d'équitation Special Olympics est d'application pour toutes les compétitions d'équitation Special Olympics en Belgique. Ce règlement est rédigé par Special Olympics Inc. et retravaillé en français par Special Olympics Belgium. Le contenu de ces pages peut être multiplié et copié à condition de mentionner explicitement la source, c.-à-d. le logo et la dénomination de Special Olympics Belgium.

Le logo est disponible sur demande auprès de: info@specialolympics.be.





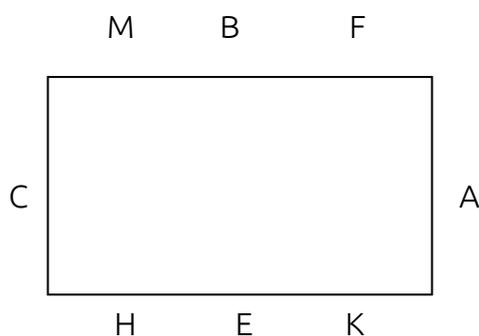
CHAPITRE 1: GENERAL

Article 1: La piste

- La piste a une longueur de 30m x 15m (épreuves au pas) ou 40m x 20m (épreuves au trot ou au galop) selon les possibilités.
- Le marquage de la piste est le suivant :

Lettres	Dessins	Couleurs
A	Cheval	Noir
K	Cerise	Rouge
E	Raisin	Bleu
H	Fleur	Blanc
C	Ours	Brun
M	Banane	Jaune
B	Pomme	Vert
F	Orange	Orange

(bovenaan een gekleurde streep, met daaronder een zwarte letter en bijhorende tekening op een witte achtergrond.)



Remarque : X = point central imaginaire entre B et E

G = point central imaginaire entre H et M





Article 2: La tenue

La tenue ci-dessous est obligatoire :

- Bombe noire ou bleu marine à trois points d'attache
- Chemise blanche, cravate ou jabot blanc, veste d'équitation noire ou bleu foncé ou éventuellement pull
- Pantalon d'équitation de couleur claire (blanc ou beige)
- Bottes ou chaussures d'équitation avec chaps
- Gants blancs

Remarque : en cas de température extrême, le jury pourra autoriser les cavaliers à effectuer leur prestation en chemise.

Article 3: La monte et le cheval

- Après concertation avec le coach, le responsable du paddock décide quel cheval convient le mieux pour le cavalier et éventuellement quelle aide peut être utilisée.
- Le cavalier peut venir avec son propre cheval. Il en est entièrement responsable. Si un même cheval est utilisé par plusieurs cavaliers, le club devra en avertir préalablement les managers

CHAPITRE 2: REGLEMENT

Article 1: Entrée en piste

- Les cavaliers doivent être présents à la chambre d'appel un quart d'heure avant l'épreuve. Il est interdit de passer en piste en dehors de la période prévue.
- Le cavalier peut entrer en piste immédiatement après la prestation du cavalier précédent.

Après le signal sonore, le cavalier doit se placer le plus rapidement possible au point de départ pour l'épreuve. Si 60 secondes se sont écoulées entre l'appel et le début de l'épreuve, le cavalier peut être exclu.





Article 2: Le déroulement des épreuves

- Quand un concurrent commet une "erreur de parcours" (tourne du mauvais côté, oublie un mouvement,...) le jury l'en avertit en sonnant. Le jury indique, si besoin est, le point où il doit commencer la reprise et le mouvement suivant à exécuter, puis il le laisse poursuivre.
- Les erreurs dues à une mauvaise dictée de l'épreuve, seront pénalisées.
Toute "erreur de parcours" doit être pénalisée :
 - La première fois de 2 points
 - La deuxième fois de 4 points
 - La troisième fois de 8 points
 - La quatrième fois, le concurrent est disqualifié. Il est autorisé à continuer son tour et il sera coté jusqu'à la fin de l'épreuve.
- Les erreurs de reprise (p.ex. ne tient pas les rênes dans une seule main lors du salut,...), seront prises en compte par le jury, en tenant compte du handicap de l'athlète.
- En cas de doute, (par ex. lorsque le jury ne s'est pas rendu compte d'une erreur), le doute est en faveur du participant.
- En cas de chute du cheval et/ou du cavalier, celui-ci ne sera pas éliminé. La cause de la chute sera décisive pour le score.
- En cas de blessure du cheval, en accord avec le responsable du paddock et/ou le manager, le jury attribuera un autre cheval.
- A l'issue de l'épreuve, le cavalier suivant doit pouvoir entrer en piste immédiatement

Article 3: Le salut

- Lors du salut, les concurrents doivent tenir les rênes dans une seule main (la droite ou la gauche), sauf si un handicap physique les en empêche.
- Lors du salut, le cavalier incline la tête en abaissant le bras jusqu'à hauteur de la cuisse. Pour des raisons de sécurité, le salut est le même pour les garçons et pour les filles.

Article 4: L'arrêt

A l'arrêt, le cheval doit rester immobile et droit dans l'axe de son dernier mouvement, les quatre pieds bien placés, durant 4 secondes.

Article 5: Les feuilles des juges

Les feuilles du jury comportent 2 parties :

- Recto : score par figure + colonne pour les observations
- Verso : appréciation du jury (score par item + colonne pour les observations)





Article 6: Notation

- Les figures sont notées de 1 à 10 par chaque juge.

L'échelle des notes est la suivante :

10 excellent	4 insuffisant
9 très bien	3 assez mal
8 bien	2 mal
7 assez bien	1 très mal
6 satisfaisant	0 non exécuté
5 suffisant	

- Des notes d'appréciation du jury sont données sur base de :
 - respect du cheval
 - tenue vestimentaire du cavalier
 - tenue vestimentaire du coach (cfr. article 9)
 - impression générale
 - attitude et tenue du cavalier
 - importance de l'aide
 - mesure du besoin d'intervention extérieure (en tenant compte du handicap)

Ici, la même échelle de notation de 1 à 10 est appliquée.

- En cas d'ex-aequo, les scores des figures seront comparés en commençant par la dernière et jusqu'à ce qu'une différence apparaisse. Les cavaliers seront ex-aequo seulement si les scores de toutes les figures sont les mêmes.

Article 7: Aides

- Les chevaux sont montés sellés. Les participants peuvent, s'ils en font la demande spécifique au manager et/ou au responsable du paddock, monter avec leur propre selle.
- L'utilisation des éperons et de la cravache est interdite.
- L'utilisation d'étriers fermés est permise à la condition que le cavalier les apporte lui-même.
- L'utilisation de rênes spéciales peut être autorisée pour des raisons de sécurité (uniquement pour les chevaux mis à disposition par SOB).





Article 8: Aides interdites

- Les aides interdites sont les aides (demandées ou non) apportées par une tierce personne dans le but d'aider le cavalier ou son cheval à réaliser son épreuve.
- Aides de prévenance :
 - Pour les épreuves au pas (EQSB, EQST), le coach peut dicter la reprise à une distance de 3 mètres du cheval. Il peut dicter la direction à prendre mais pas la montrer ou influencer le cheval.
Exception peut être faite sur demande pour des cavaliers sourds ou malentendants
 - Le cavalier peut, sans exagérer, utiliser sa voix.

Pour les épreuves au trot (EQT1, EQT2) et galop (EQGA1, EQGA2), le coach peut être présent sur la piste et peut dicter la reprise mais cela avec un minimum d'instructions. Il ne peut toutefois pas donner d'indications supplémentaires.

Article 9: Quelques précisions concernant le coach

- Le coach peut dicter l'épreuve avec un minimum d'instructions destinées uniquement à rappeler le parcours. Le jury tiendra compte de la manière de donner les instructions pour la notation. Chaque exagération, en vue de guider le cheval ou le cavalier sera sanctionnée.
- Le coach se trouvera toujours au moins à 3 mètres. Il doit se trouver à l'intérieur de la piste, à proximité du point X, pour intervenir en cas de besoin. Il se limitera à dicter la reprise. Tout le reste sera considéré comme aide supplémentaire.
- La position du coach, sauf si cela est expressément permis, ne pourra servir d'aide au cavalier (comme se positionner de manière à ce que le cavalier fasse bien les coins ou tourne autour du coach lors d'une volte).
- Si l'accès à la piste n'est pas en A, le coach amènera le cavalier en A et le positionnera pour le départ.
- Lorsque le hasard fera que deux ou plusieurs cavaliers d'un même coach se suivent, il devra être prévu l'intervention d'une aide qui prendra le cavalier sortant en charge afin de permettre le démarrage immédiat du cavalier entrant sous la dictée du coach attitré.
- Tenue vestimentaire du coach :
 - pantalon d'équitation (gris, blanc ou beige)
 - veste d'équitation ou pull
 - chemise blanche
 - bottes ou chaussures d'équitation avec chaps





CHAPITRE 4 : COMPETITIONS

Article 1: Le pas

Le pas est une allure marchée (au pas).

Article 2: Le trot

- Le trot est réservé aux participants inscrits aux épreuves trot et galop.
- Le travail au trot peut être exécuté:
 - soit assis
 - soit enlevé

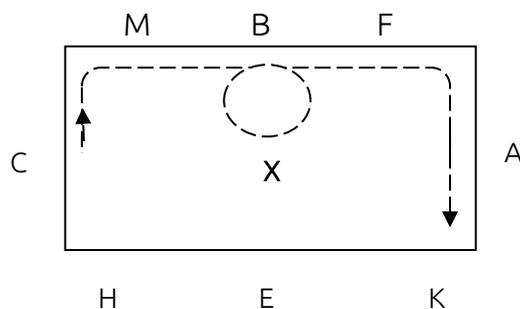
Article 3: Le galop

Le galop est uniquement réservé aux participants inscrits à l'épreuve EQGA.

Article 4: Les figures

1. La demi-volte

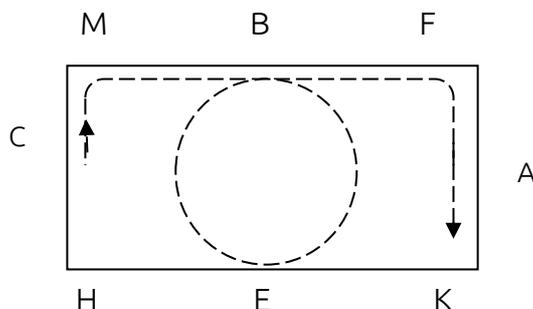
La demi-volte est un cercle (jusqu'en X) de 7,5 mètres de diamètre (EQSB et EQST) ou 10 mètres de diamètre (EQT1, EQT2 et EQGA).





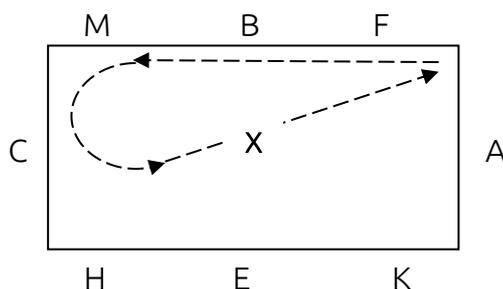
2. La grande volte

La grande volte est un cercle complet dans la largeur de la piste avec un diamètre de 15 mètres (EQSB et EQST) ou de 20 mètres (EQT1, EQT2 et EQGA).



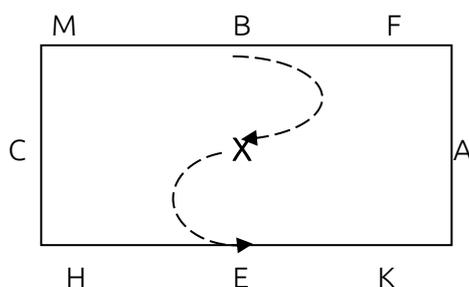
3. Volte-face par la droite ou par la gauche

La volte-face est une demi-volte à la moitié de la piste jusqu'à la ligne du milieu et ensuite une ligne oblique (jusqu'à F, K, H ou M) pour changer de main.



4. Faire un S en changeant de main

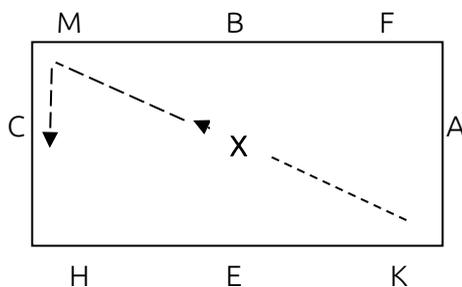
Le cavalier commence avec une demi-volte sur la moitié de la piste, à partir de la première lettre ou figure comme demandé. Ensuite une demi-volte au-delà de X à la moitié de la piste orientée de l'autre côté pour changer de main.





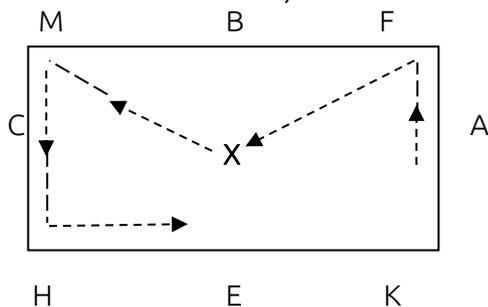
5. Le changement de main

Le changement de main commence à la lettre et dans la direction indiquée. Le cavalier doit joindre en ligne droite diagonale la lettre opposée en passant par X. (Ex. F vers H, K vers M)



6. La ligne cassée

Le cavalier part de la lettre indiquée en diagonale jusqu'en X. Là, il va vers l'autre coin du même grand côté (par ex. F-X-M ou K-X-H)





Article 5: Les épreuves

- Epreuve EQSB : épreuve au pas pour les débutants
- Epreuve EQST : épreuve au pas
- Epreuve EQT1 : épreuve au trot
- Epreuve EQT2 : épreuve au trot
- Epreuve EQGA1 : épreuve au galop
- Epreuve EQGA2 : épreuve au galop

Article 6: Le gymkhana

- Tous les participants aux épreuves de dressage peuvent s'inscrire en gymkhana. Les athlètes participants à l'épreuve de pas participent en gymkhana 1 tandis que les athlètes participants à l'épreuve de trot ou galop participent en gymkhana 2. Lors de sa première participation en gymkhana, un athlète participant au trot ou galop peut demander de participer en gymkhana 1. Néanmoins, cet athlète sera classé automatiquement dernier dans le classement.
- Le gymkhana est une épreuve d'habileté comprenant différents obstacles. Le parcours sera communiqué à l'avance aux participants et aux coaches.
- Pour le gymkhana, chaque cavalier peut être accompagné par son coach. Le coach respectera la distance minimale de 3 mètres et pourra donner les instructions nécessaires pour réaliser le parcours. Il ne pourra cependant pas donner de conseils en cas de conduite difficile. Le coach pourra reprendre en main le cheval uniquement sur signal du jury.
- Si le handicap de l'athlète peut le placer en situation dangereuse, le coach, en accord avec le jury, pourra se placer plus près du cavalier.
- Les spectateurs pourront suivre le parcours en restant à l'extérieur des limites définies.

Article 7: Le gymkhana unifié

- Le gymkhana unifié est pratiqué par des équipes composées d'un cavalier valide et de deux cavaliers ayant un handicap mental (1 cavalier trot + 1 cavalier galop).
- Les clubs peuvent composer leur propre équipe. Pour les clubs qui ne savent pas mettre en place une équipe complète, un tirage au sort sera organisé pour composer les équipes.
- Les cavaliers valides montent obligatoirement sur les chevaux mis à disposition ou validés par Special Olympics Belgium.
- Les membres de chaque équipe se relaient les uns après les autres.
- Les règles sont les mêmes que pour le gymkhana individuel. Les points de chaque cavalier de l'équipe sont cumulés pour le classement final.
- Les résultats des cavaliers ayant un handicap mental seront aussi repris pour le classement individuel de l'épreuve gymkhana.

